



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un février à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
Sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Stéphane ARGOULON, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Pascal MONJAL, Jean-Claude CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Delphine AUDOUIN

ABSENTS EXCUSES

Danièle ADAM a donné pouvoir à Marc BONNIN
Jean-Michel BONNIN a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY
Virginie GRIVAULT a donné pouvoir à Cédric DURAND
Sandrine GOURDIEN a donné pouvoir à Delphine AUDOUIN
Fabrice BOUDIER a donné pouvoir à Cyril RIPPOL
Alban LEBOUTEILLER a donné pouvoir à Gilles DURAND
André D'ACUNTO a donné pouvoir à Claudie MARCHAND
Christian CAILLEAU a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN
Pierre LAMBERT a donné pouvoir à Pascal MONJAL
Sophie FRANÇOIS

ABSENTS

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	17
. Nombre de pouvoirs :	9
. Nombre de votants :	26

Le contenu des procès-verbaux des réunions des conseils municipaux du 24 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité.

La nomination de Delphine AUDOUIN comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N° 2020 – II – 1 - URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
COSTE Bernard 137 rue des Terriers Balloire 49260 MONTREUIL-BELLAY	Immeuble bâti sis 137 rue des Terriers Section YT 107 d'une superficie de 2169 m ²
PERCEVAULT Patrick et PRIEUR Colette 2 rue des Lilas 49610 MURS ERIGNE	Immeuble bâti sis 149 rue des Fontaines Section H 1501 d'une superficie de 446 m ²

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016 déléguant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres qu'elles avaient définis préalablement au transfert de la compétence PLUI tout en conservant l'exercice de celui-ci sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Vu la délibération n° 2016 – IV – 6 du conseil municipal en date du 13 mai 2016 acceptant la délégation

Vu l'ensemble des publications réglementaires

Considérant que les déclarations ci-dessus ont été réceptionnées en mairie après le 17 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche

N° 2020 – II – 2 - DOMAINE ET PATRIMOINE - CESSION PARC LOCATIF SOCIAL MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Par courrier du 20 janvier 2020, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé la ville de Montreuil-Bellay que 28 logements (liste en annexe) pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants. Ils sont situés

- Rue Gaston Augeard
- Bd Aristide Briand
- Rue Aristide Ardry
- Rue de la Chapelle St Hilaire
- Rue des Cygnes
- Rue du Lièvre

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 28 logements listés en annexe à la présente délibération,
 - 1- dans le cadre de la vente aux occupants,
 - 2- pour les biens vacants après libération du logement,
- **CHARGE** Maine-et-Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020 – II – 3 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL – CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT GROUPE

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE LE RATTACHEMENT** de la collectivité à la consultation lancée par le centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} Janvier 2021,
- **ACTE** des caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires
Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.
Garantie des charges patronales (Optionnelle),

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020 – II – 4 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – DENOMINATION D'UNE ROSE

M. Pineau, habitant de la commune et rosiériste, nous propose de nommer du nom de la commune l'une de ses dernières créations : la Rose « Montreuil-Bellay ». (Voir la photo de la Rose en pièce annexe).

M. Pineau propose la fourniture à titre gracieux de 43 pieds de rosiers prêts à être plantés. En accord avec le rosiériste et le service espaces verts, il est proposé de les planter dans différents massifs de la commune (Jardin Botanique, Mail, Nobis ...).

Une communication sur le nom de la rose sera réalisée dans les massifs, et dans le prochain bulletin municipal avec le témoignage de Mr Pineau Rosiériste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la dénomination « Montreuil -Bellay » pour cette nouvelle rose,

- **VALIDE** l'installation des 43 pieds dans les différents massifs de la commune,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°2020 – II – 5 - COMMANDE PUBLIQUE – MAITRISE D'ŒUVRE MAISON MEDICALE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La commune de Montreuil-Bellay a lancé une opération de création d'une maison médicale afin de :

- ✓ Maintenir l'attractivité et une qualité d'offre de soin sur le sud Saumurois pour pérenniser l'accès à la santé et le renouvellement des professionnels de santé.
- ✓ Faciliter l'accès aux soins pour tous en offrant un lieu de regroupement des professionnels, accessible et adapté aux usagers.
- ✓ Accompagner la collectivité et les professionnels de santé du territoire dans la mise en œuvre architecturale du projet de santé, à travers la construction d'une maison médicale à Montreuil Bellay visant à faciliter le travail en réseau et la prise en charge du patient.

Elle a pour cela confié :

- La réalisation du programme à la société CERUR,
- L'assistance à la conduite d'opérations à la société MODIC.

Cette opération est financée via le recours à un emprunt de 1 900 000 € (budget H.T.) validé en conseil municipal en 2019.

Suite à l'élaboration du programme technique et fonctionnel de l'opération, une procédure de marchés publics de type Marché à Procédure Adaptée a été lancée afin de retenir un prestataire devant exécuter des missions de Maitrise d'œuvre pour la construction de la maison médicale.

L'enveloppe estimée de cette prestation était de 154 000 € H.T. pour un montant prévisionnel hors taxes de travaux de 1 400 000 €.

La procédure s'est déroulée en 2 phases :

- Avis d'appel à la concurrence publié le 28 octobre 2019 et analyse des candidatures pour retenir 3 candidats autorisés à soumissionner,
- Dépôt des offres, audition et négociation des 3 candidats.

28 plis de candidatures sont arrivés dans les délais.

Lors du jury du vendredi 13 décembre 2019 pour l'examen des candidatures et la sélection des candidats, les trois candidats admis à remettre une offre sont les suivants :

- CORSET et ROCHE & Associés, associé aux B.E.T. : CIREYAM, Economie de la construction ; ITES, BET Fluides, SSI ; SONECO, BET Structure ; GANTHA, BET Acoustique,
- CUB MARCHAND, associé aux B.E.T. : SLVI, BET Fluides ; AREST, BET Structure ; ATELIER DU TRAIT, BET Paysagiste,
- AGENCE GREGOIRE ARCHITECTES, associé aux B.E.T. : AFORPAQ, Economiste de la construction ; AREST CHOLET, BET Structure ; BATEL, BE Fluides et SSI ; GANTHA, BET Acoustique ; A2i, OPC.

Après une première analyse des offres et négociation et conformément critères du dossier de consultation, voici le tableau final d'analyse des offres :

ENTREPRISES	Critère n°1 <i>Le Prix</i> (noté / 30 pts)	Critère n°2 <i>Valeur Technique</i> (noté / 70 pts)	Note Totale / 100 pts	Classement
AGENCE GREGOIRE	23,4	61,5	84,9	2
CUB MARCHAND	27,8	60,5	88,3	1
CORSET- ROCHE & Associés	30,0	50,0	80,0	3

Après analyse, l'offre du cabinet CUB MARCHAND est donc la mieux-disante.

Elle est conforme aux cahiers des charges et représente un montant global et forfaitaire de 145 000 € H.T. soit 174 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** l'attribution du marché au cabinet CUB MARCHAND pour un montant global et forfaitaire de 145 000 € H.T. soit 174 000 € T.T.C.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Rapport n°

N° 2020 – II – 6 - COMMANDE PUBLIQUE – VIDEOPROTECTION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La commune de Montreuil-Bellay a lancé une opération de déploiement d'un système de vidéoprotection sur son territoire.

Une Assistance à Maîtrise d'Œuvre a été confié à la société Sûreté Expertise.

Cette opération est inscrite au BP 2019 pour un montant de 180 000 € T.T.C. incluant l'AMO.

Le marché sous la forme d'une procédure de marchés publics de type Marché à Procédure Adaptée comporte :

- ✓ Tranche Ferme n°1 : Fourniture et installation du cœur de réseau, des moyens d'enregistrement, du point de visualisation et des moyens de transmission,
- ✓ Tranche Ferme n° 2 : Installation de caméras : Médiathèque, Carrefour du cimetière, Closerie, Stade,

- Gloriette, Mairie,
- ✓ Tranche optionnelle n° 1 : Installation de caméras : Pont Napoléon, Nobis, Avenue Paul Painlevé,
 - ✓ Tranche optionnelle n° 2 : Installation caméras : Z.A.C. Méron.

Suite aux visites sur site obligatoires, les sociétés suivantes ont remis une candidature recevable et une offre :

- CEGELEC,
- COJITECH,
- CTV SAS,
- I3S
- INEO INFRACOM,
- LERAY SECURITE.

Après une première analyse des offres et négociation et conformément critères du dossier de consultation, voici le tableau final d'analyse des offres :

ENTREPRISES	Critère n°1 <i>Le Prix</i> (noté / 40 pts)	Critère n°2 <i>Valeur Technique</i> (noté / 60 pts)	Note Totale / 100 pts	Classement
CEGELEC	31,33	17,32	48,64	6
COJITECH	26,06	27,60	53,67	4
CTV SAS	30,09	39,37	69,49	1
I3S	24,41	20,14	44,55	5
INEO INFRACOM	36,87	22,83	59,70	3
LERAY SECURITE	40,00	26,46	66,46	2

Après analyse, l'offre de la société CTV SAS est donc la mieux-disante.

Elle est conforme aux cahiers des charges et son offre représente un montant de :

- ✓ Tranche ferme 1 : 22 069,60 € H.T. soit 26 483,52 € T.T.C.
- ✓ Tranche ferme 2 : 42 822,80 € H.T. soit 51 387,36 € T.T.C.
- ✓ Tranche optionnelle 1 : 29 767,40 € H.T. soit 35 720,88 € T.T.C.
- ✓ Tranche optionnelle 2 : 7 812,70 € H.T. soit 9 375,24 € T.T.C.

La tranche optionnelle 2 concernant la Z.A.C. de Méron n'est pas retenue.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise viendra présenter le dossier lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 abstentions en raison d'un manque d'information sur le dossier (Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Jean-Claude CHAUVEAU) :

- **RETIENT** les tranches fermes et la tranche optionnelle 1.

- **ACTE** l'attribution du marché à la société CTV SAS pour un montant global et forfaitaire de 94 659,80 € H.T. soit 113 591,76 € T.T.C.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020 – II – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES – APE LES REMPARTS

L'Association APE Les Remparts nouvellement créée remplace AEREL et va donc participer au financement des classes transplantées et organiser des manifestations diverses pour l'école publique des Remparts.

Afin de définir les engagements entre la ville de Montreuil-Bellay et cette association une convention doit être signée entre les deux parties dont le projet est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle que proposée,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2020 – II – 8 - FINANCES LOCALES - TARIFS MUNICIPAUX 2020

La Ville de Montreuil-Bellay est sollicitée par un commerçant mobile de type « food truck » pour fournir une alimentation électrique à son camion.

La collectivité a interrogé d'autres communes de l'agglomération afin de connaître les tarifs appliqués.

Il est donc proposé de définir un tarif forfaitaire mensuel de 50 € pour l'occupation du domaine public et la mise à disposition d'une arrivée électrique pour les commerces alimentaires ambulants correspondant à périodicité maximale de 1 jour par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tarif forfaitaire mensuel de 50 € pour l'occupation du domaine public et la mise à disposition d'une arrivée électrique avec une périodicité maximale de 1 jour par semaine pour les commerces alimentaires ambulants,
- **DIT** que ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2020,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Pierre LAMBERT rentre en séance.

N° 2020 – II – 9 - FINANCES PUBLIQUES - BUDGET 2020 – Subventions municipales

Considérant les propositions des différents comités,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le tableau d'attribution des subventions aux associations, avec ses observations, tel que présenté,

Associations		Prop 2020	Observations. - Avantages en nature N.B. : sans précisions, les mises à disposition de salles et de matériels s'entendent sans contrepartie financière par l'association et prise en charge des énergies / fluides par la collectivité ainsi que de la manutention
A) SPORT			
	Fédération des associations sportives	22 150 €	
	Fonctionnement		
	Athlétisme		
	Badminton		
	Basket-ball		L'ensemble des associations sont accueillies dans des locaux municipaux sur le stade ou à l'extérieur
	Cyclisme		MATERIEL : tables - chaises - barrières - sono
	Danse		UAM Danse : augmentation liée aux frais supplémentaires de location de salles pour les galas
	Echec		
	Football		UAM Basket : augmentation liée à une nouvelle animation liée au handicap
	Gymnastique volontaire		
	Karaté		
	Tennis de table		
	Tennis		
	La Triplette Montreuillaise	300 €	
	Total A	22 450 €	

B) CULTURE et LOISIRS			
	AMAP de l'Outarde	400 €	Partenariat avec la Ville de Montreuil-Bellay SALLES : esp Mitterrand (10 h) - préau (73 h) - la Closerie (6h) MATERIEL : mise à disposition d'un stand sur le printemps montreuillais
	Amicale Photo	400 €	Partenariat avec la Ville de Montreuil-Bellay SALLES : 4 pièces du bâtiment des glycines (à l'année) - prieuré des Nobis (2 semaines d'expo en juin)
	Anima libri - salon du livre	1 200 €	2020 : Sous réserve du dépôt du dossier de demande de subventions
	Animation Touristique	18 000 €	2020 : pas de médiévales SALLES : espace Mitterrand (25 h) - prieuré des Nobis extérieurs (loges) MATERIELS : tables - chaises - stockage des tentes à l'ancien dojo - sono CONDITIONS : 18 000 € pour l'organisation des manifestations
	Au cœur des bulles - Festival BD	5 000 €	SALLES : prieuré des nobis (72 h) MATERIELS : matériels et équipement CONDITION : intervention auprès des scolaires
	Fuzion'Elles	300 €	Subvention exceptionnelle 2020 pour le lancement de l'association. Sans rattachement à l'UAM Sports, pas de subvention les prochaines années.
	L'Art Scène	500 €	Subvention exceptionnelle 2020 pour le lancement de l'association. Contrepartie : rayonnement de l'association auprès des écoles montreuillaises.
	Montreuil-au-Cœur	600 €	ESPACE PUBLIC : place du marché et des ormeaux MATERIEL : pour le vide grenier des enfants : tables - chaises - tentes - barrières,
	Compagnons de la Fourchette Montreuillaise : La Grande Fourchette	1 000 €	Sous réserve de dépôt du dossier de demande de subvention et de réalisation de la manifestation
	Total B	27 400 €	

C) à caractère EDUCATIF		
Garderie périscolaire "Les P'tits Loups"	5 500 €	SALLES : bâtiment pour la garderie - salle des fêtes (1 à 2 fois par an) MATÉRIEL : tables - chaises pour manifestation
Association des parents d'élèves des Ecoles Publiques *	2 475 €	14,62 € par 122 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 122 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - 2019 : tarifs unitaires maintenus - Une subvention classe découverte n'ayant fait l'objet d'aucun début d'exécution sur l'année n peut être reportée sur n + 1
+ Classe découverte (max)	2 005 €	
+ Fête Juin et Noël (max)	470 €	
A.P.E. Les Remparts	2 087 €	14,62 € par 113 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 113 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - 2019 : tarifs unitaires maintenus - Une subvention classe découverte n'ayant fait l'objet d'aucun début d'exécution sur l'année N peut être reportée sur N + 1
+ Classe découverte (max)	1 652 €	
+ Fête Juin et Noël (max)	435 €	
A.P.E.L. Ste Anne	1 515 €	14,62 € par 82 élèves pour le voyage (demande chiffrée à remettre) et 3,85 € * 82 pour Noël et les fêtes d'écoles - Ne sont pris en compte que les enfants domiciliés sur Montreuil - Une subvention classe découverte n'ayant fait l'objet d'aucun début d'exécution sur l'année N peut être reportée sur N + 1
+ Classe découverte (max)	1 199 €	
+ Fête Juin et Noël (max)	316 €	
O.G.E.C Ecole Ste Anne	97 561 €	
Total C	109 138 €	

D) à caractère SOCIAL		
ADMR "Les rives du Thouet"	2 800 €	SALLES : esp Mitterrand (60 h) - priuré des nobis (4 h) - salle de réunion (20 h)
C.C.A.S. (compte 65736)	25 000 €	Dont subvention pour ADAPEI – Ligue contre le cancer – Planning familial – SOS femmes – habitat solidarité
Centre Social et Culturel Roland Charrier	356 290 €	SALLES : mise à disposition ponctuelles de salles
Animation globale	123 480 €	
Multi-accueil	143 100 €	
Accueil de loisirs intercommunal	49 860 €	
Accueil Périscolaire	17 400 €	
Animation jeune	17 050 €	
Ludothèque	2 750 €	
Ateliers parents/enfants	2 650 €	
Total D	384 090 €	

- **DIT** que ces montants ne seront versés qu'aux associations ayant fourni les justificatifs demandés.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Denis AMBROIS quitte la séance et donne pouvoir à Peggy POTIER.

N° 2020 – II – 10 - FINANCES PUBLIQUES – Débat d’Orientation Budgétaire (ROB en annexe)

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

...Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#).

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l’orientation budgétaire relative à l’exercice 2020 à partir des données chiffrées présentées et de la conjoncture à prendre en compte pour l’élaboration du budget de la commune :

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

SOMMAIRE :

N° 2020 – II – 1 - URBANISME - DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER

N° 2020 – II – 2 - DOMAINE ET PATRIMOINE - CESSION PARC LOCATIF SOCIAL MAINE-ET-LOIRE

HABITAT

N° 2020 – II – 3 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL – CONTRAT ASSURANCE RISQUES

STATUTAIRES – CONTRAT GROUPE

N° 2020 – II – 4 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – DENOMINATION D’UNE ROSE

N° 2020 – II – 5 - COMMANDE PUBLIQUE – MAITRISE D’ŒUVRE MAISON MEDICALE

– ATTRIBUTION DU MARCHE

N° 2020 – II – 6 - COMMANDE PUBLIQUE – VIDEOPROTECTION – ATTRIBUTION DU MARCHE

N° 2020 – II – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - AFFAIRES SCOLAIRES

- CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION DE PARENTS D’ELEVES – APE LES REMPARTS

N° 2020 – II – 8 - FINANCES LOCALES - TARIFS MUNICIPAUX 2020

N° 2020 – II – 9 - FINANCES PUBLIQUES - BUDGET 2020 – Subventions municipales

N° 2020 – II – 10 - FINANCES PUBLIQUES – Débat d’Orientation Budgétaire (ROB en annexe)

La séance est levée à 21H.

Delphine AUDOUIN
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN
Maire de Montreuil-Bellay

